

VILLE DE NYONS

N° 34 / 2024

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert présentée par la SARL « **ARTIST'PROD** », dont le siège social est à ROANNE (42300), 48 rue de la Chaize, représentée par Isabelle GRAPELOUP, Dirigeante.

Le Maire de NYONS décide

ARTICLE 1^{er}

De passer un contrat de cession du droit de représentation pour le concert tribute à Francis Cabrel « **D'UNE OMBRE A L'AUTRE** » dans le cadre de Festiv'été, le **Mardi 6 Aout 2024 à 21h30**, au **Parc Arboré** - 26110 NYONS.

ARTICLE 2

La ville de NYONS s'engage à verser à **ARTIST'PROD** par virement administratif sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme de

3 000 € TTC (trois mille euros) tout compris :

La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes.

ARTICLE 3

Le concert est gratuit.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 24 juillet 2024
Le Maire de NYONS

Pierre COMBES,


